

# Carré Bel Air

## CONTRAT DE TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREUR

Entre,

La **Société Civile de Construction Vente LES LATANIERS**, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis à Mérignac (33700), 34, rue Château Thierry, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 900 284 324, représentée aux présentes par son gérant, la société **PROMOGESTIM, SAS** au capital de 50 000 euros, dont le siège social est sis à Mérignac (33700), 34, rue Château Thierry, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N°819 826 173, elle même représentée aux présentes par son président, **Monsieur Bernard SENSEY**,

Ci-après dénommé « le Maître d'ouvrage »

D'une part,

Et,

	MONSIEUR	MADAME
NOM :		
PRENOM :		
NOM DE JEUNE FILLE :	*****	
ADRESSE :		
DATE DE NAISSANCE :		
LIEU DE NAISSANCE :		
NATIONALITE :		

Ci-après dénommé « l'Acquéreur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté :

L'**Acquéreur** a conclu un contrat de réservation le ..... (date), portant sur le lot n°....., une maison de type ....., dans la résidence « CARRE BEL AIR » sise 89, Rue Landegrand à PAREMPUYRE (33290).

L'**Acquéreur** sollicite des travaux modificatifs, objets du présent contrat, dont le plan de vente initial du logement annexé au contrat de réservation est joint au présent contrat.

En conséquence, est annexé également au présent contrat le plan du logement modifié pour tenir compte des travaux dont fait l'objet des présentes.

### 1/ DESCRIPTIF DES TRAVAUX MODIFICATIFS

Suppression de la salle d'eau au rez-de-chaussée et création d'un cellier.

L'acquéreur reconnaît pleinement que ces travaux modificatifs entraîneront une non-conformité vis-à-vis de la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées applicable, à savoir :

Absence de la salle de bains accessible au rez-de-chaussée.

Absence de WC accessible au rez-de-chaussée.

Tous les autres éléments du contrat de réservation et de la notice descriptive restant inchangés.

### **3/ DELAI DE REPONSE**

L'Acquéreur devra adresser au Maître d'ouvrage, par tout moyen à sa convenance, les trois exemplaires du présent contrat complété et signé, dans les meilleurs délais.

### **4/ TRAVAUX DE REVERSIBILITE**

#### 4.1 Définition

Les travaux de réversibilité sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 à 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015.

#### 4.2 Description des travaux de réversibilité

Conformément aux prescriptions du maître d'œuvre d'exécution, les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées sont les suivants :

#### **WC**

- ☉ Supprimer la cloison entre les WC et le cellier
- ☉ Supprimer la porte du cellier et pose d'une cloison en lieu et place
- ☉ Supprimer les attentes lave linge
- ☉ Fourniture et pose d'un receveur douche 1200x900
- ☉ Pas de décaissé à prévoir car chape thermo acoustique prévu en base
- ☉ Fourniture et pose d'un lavabo PMR
- ☉ Aménagement compris travaux de revêtements sols & faïences, plomberie, électricité, peinture, plâtrerie.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité pourrait être engagée, dans le cas contraire, notamment si les travaux, ou leur absence de réalisation, provoqueraient des désordres chez d'autres copropriétaires (infiltrations, bruits etc.....)

### **5/ ANNEXES**

Sont annexés au présent contrat :

- le plan de vente du logement initial
- le plan de vente modificatif du logement

### **6/ VALIDITE DU CONTRAT**

Le présent contrat ne prendra effet qu'à compter de la réception par le Maître d'ouvrage des annexes citées ci-dessus complétées et signées :

Sa validité est conditionnée à la signature par l'**Acquéreur** du présent contrat et des annexes, qui seront adressés au Maître d'ouvrage, par tout moyen à sa convenance.

Le présent contrat et le plan de vente modificatif seront annexés à l'acte de vente authentique par l'Etude de Maître Yann JOUANDET, notaire du programme de construction.

A ....., le .....

L'Acquéreur\*

Le Maître d'ouvrage  
SCCV LES LATANIERS  
Monsieur Bernard SENSEY

\*Faire précéder de la mention « lu et approuvé », « bon pour accord »